

AR Prefecture

047-264700782-20241118-38DL2024-DE
Reçu le 19/11/2024

COMMUNE DE FUMEL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du dix huit novembre 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le dix huit novembre à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FUMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FUMEL sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES, Président.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Michel MARSAND (pouvoir de DIDIER CABANES), Monsieur Oscar FERREIRA, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Serge MALOUVIER, Monsieur Manuel De OLIVIERA, Madame Chantal BREL (pouvoir de Odette LANGLADE), Madame Sylvette LACOMBE (pouvoir de Sylvie LESCOUZERES), Madame Sandrine GERARD, Madame Annick ALBINO, Madame Claudette CONDUCHÉ.

Absent: Monsieur Ahmed EDOUIDI, Madame Guylaine MATIAS

Excusés : Madame Odette LANGLADE (pouvoir à Chantal BREL), Madame Sylvie LESCOUZERES (pouvoir à Sylvette LACOMBE), Madame Marie-France DELSOL (pouvoir à Annick ALBINO), Monsieur Didier CABANES (pouvoir à Michel MARSAND).

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de membres absents : 6
- Nombre de membres présents : 11
- Nombre de pouvoirs : 4
- Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 08 novembre 2024

Madame Brel est désignée secrétaire de séance.

AR Prefecture

047-264700782-20241118-38DL2024-DE
Reçu le 19/11/2024

N° 38DL2024 : SECOURS EXCEPTIONNEL - Participation facture Engie

Monsieur MARSAND expose qu'il y a lieu d'accorder une aide exceptionnelle à Madame domiciliée 47500 FUMEL.

Madame a de très faibles revenus et doit faire face à de nombreux frais.

Son compte ENGIE présente un solde négatif de 721.00 euros. L'assistante sociale du Centre Médico-Social de Fumel a déposé une demande de FSL avec aide préventive qui est en cours d'instruction.

Monsieur Marsand Propose d'accorder à cette habitante de la commune une aide exceptionnelle de 100 euros qui sera versée directement au fournisseur d'énergie :

ENGIE – TSA 60003 – 78924 YVELINES cedex 9
IBAN : FR6920041010011207184A02217

**Après avoir entendu cet exposé,
la Commission Administrative,**

- 1°) décide d'accorder l'aide exceptionnelle de 100 euros afin d'aider cette personne.
 - 2°) Précise que cette aide sera versée directement au prestataire mentionné ci-dessus.
 - 3°) précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à au **Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'action sociale.**
-
- 3°) constate que la présente délibération a été adoptée **15 voix pour.**

A19h15, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur Marsand lève la séance.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Affichage : 19 novembre 2024
Télétransmission : 19 novembre 2024

Chantal Brel

Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fumel le 18 novembre 2024

Jean-Louis Costes

Maire de Fumel

Président du C.C.A.S.